



DOUZIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Rapport du Corps commun d'inspection
des Nations Unies sur ses activités
pendant l'année se terminant
au 31 décembre 2003,
et autres rapports du CCI**

**Rapport du Corps commun d'inspection
des Nations Unies sur ses activités pendant
l'année se terminant au 31 décembre 2003**

1. Il s'agit du 35^e rapport¹ de ce type qui a été établi par le Corps commun d'inspection (CCI). Ce rapport est divisé en quatre chapitres, portant sur la réforme du CCI, les sept rapports publiés en 2003, le système de suivi et l'application des recommandations et les relations entre le CCI et les autres organes de contrôle. Aux annexes du rapport, le CCI indique sa composition, sa dotation en effectifs et son budget, la liste des organisations participantes et les parts en pourcentage à la charge des organisations participantes au titre des dépenses du CCI pour 2002-03.
2. Des informations plus détaillées sur la réforme du CCI seront soumises au Conseil d'administration en mars 2005 lorsqu'il examinera la collaboration entre l'OIT et le CCI.
3. Des exemplaires du rapport annuel du Corps commun d'inspection sur ses activités peuvent être consultés.

Autres rapports du CCI

4. Les rapports du CCI sont transmis au Conseil d'administration lorsqu'ils contiennent des recommandations qui demandent l'examen du Conseil d'administration et une fois que le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) a présenté ses observations à leur sujet. Un seul des rapports du CCI répond à ces critères, il s'intitule «Assurer l'accès universel à l'enseignement primaire, objectif fixé

¹ Assemblée générale des Nations Unies, Documents officiels, cinquante-neuvième session, supplément n° 34 (A59/34).

dans la Déclaration du Millénaire: nouveaux défis à relever dans le cadre de la coopération pour le développement» (JIU/REP/2003/5 et A/59/76).

5. Le but de ce rapport est de compléter les activités de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des objectifs fixés dans la Déclaration du Millénaire des Nations Unies en matière d'éducation. Le CCS s'est félicité du rapport et a inséré la déclaration ci-après dans son commentaire général (A/59/76/Add.1).

Les membres du Conseil de coordination des chefs de secrétariat du système des Nations Unies (CCS) reconnaissent la valeur informative et analytique du rapport, notant qu'il touche à un certain nombre de questions stratégiques et programmatiques qui non seulement représentent des défis et des potentialités pour le système des Nations Unies, pour les secteurs public et privé et pour la communauté des donateurs, mais qui se révèlent également de réelles entraves à la réalisation de l'objectif d'un enseignement primaire universel. Si les membres du CCS partagent d'une manière générale les constatations et les conclusions du rapport, ils estiment néanmoins que certaines des recommandations qui y figurent sont trop générales, alors que d'autres appellent des précisions ou doivent être mieux ciblées. Toutefois, les membres du CCS reconnaissent la nécessité d'une plus grande cohérence et d'un meilleur échange d'informations entre les organismes du système, afin de coordonner réellement les efforts consentis pour atteindre les objectifs de la Déclaration du Millénaire en matière d'éducation. Ils estiment également que le rapport soulève très à propos les différentes questions relatives à l'enseignement primaire, dans la perspective du bilan complet de la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire que fera l'Assemblée générale en 2005.

6. La recommandation 7 du rapport est libellée comme suit:

L'Assemblée générale et les organes directeurs concernés devraient encourager les organismes des Nations Unies (fonds, programmes et institutions spécialisées) à collaborer plus étroitement avec les institutions de Bretton Woods sur le terrain, à s'impliquer très activement dans l'élaboration et l'application de documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) ou de dispositifs équivalents, dont les pays partenaires doivent avoir la pleine maîtrise, et à y apporter de nouvelles améliorations dans l'intérêt de ces pays, en s'abstenant de leur imposer des procédures distinctes. Les liens entre les documents de planification analytique des Nations Unies tels que les bilans communs de pays (CCA) et les Plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement d'une part, et les DSRP, les stratégies nationales de développement durable et les dispositifs analogues d'autre part, devraient être encore renforcés.

Toutes les organisations qui s'intéressent particulièrement à l'éducation et qui interviennent sur le terrain devraient être vivement encouragées à participer encore plus activement à l'élaboration de plans concernant le secteur de l'éducation et à contribuer à apporter de nouvelles améliorations à l'IFA, l'Initiative de financement accéléré pilotée par la Banque mondiale, ainsi qu'à la procédure d'analyse accélérée (paragr. 93, 99, 115, 142 et 143).

7. Dans les observations qu'il a présentées au CCI et au CCS, le Bureau décrit à grands traits la collaboration déjà établie avec l'UNESCO et d'autres organismes des Nations Unies dans le domaine de l'éducation. Les observations du BIT n'ont pu être exposées dans le rapport. Néanmoins, le CCI a indiqué qu'il en tirerait profit dans l'avenir.
8. Des exemplaires de ce rapport peuvent être consultés.

Genève, le 6 septembre 2004.

Document soumis pour information.